

## Conditions générales et particulières

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente.

L'association diocésaine d'Agen est immatriculée au registre national des opérateurs et organisateurs de voyages sous le n° IM 047 110009

### **Ce prix comprend :**

Le trajet au départ et retour d'Agen en bus touristique du 2 au 7 avril 2018.

Le séjour, en pension complète, du diner du 2 avril au repas du 7 avril en hôtellerie , base chambre double.

Les restaurants en dehors du logement.

Les entrées et les réservations dans les sites et monuments mentionnés au programme.

Les dons aux intervenants et pour les célébrations.

Les assurances assistance, responsabilité civile, individuelle accidents souscrites auprès de la 'Mutuelle St Christophe'. Contrat n°20819998881987.

Le livret du pèlerinage.

### **Ce prix ne comprend pas :**

Le supplément pour chambre individuelle de 90 €. Nombre réduit et non garanti.

Le pique nique du repas du 2 avril.

Les boissons non incluses dans le repas, les extras et les dépenses personnelles.

Tout ce qui n'est pas cité dans la rubrique 'Ce prix comprend'.

### **Conditions d'annulation :**

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

Pour toute annulation à partir de 30 jours avant le départ: 50 € de pénalités seront retenues.

Tout voyage interrompu ou abrégé, du fait du pèlerin, ne donne lieu à aucun remboursement.

Facilités de paiements :si vous désirez échelonner vos règlements, merci de contacter la Direction des Pèlerinages pour en fixer les modalités.

Seuls les règlements libellés au service diocésain des pèlerinages seront valides. La paroisse ne peut pas encaisser des règlements pour des prestations touristiques.

Merci de nous mentionner si vous avez un régime ou une difficulté particulière.

Direction Diocésaine des Pèlerinages  
Séminaire Jules Mascaron  
3, rue Lamoignon  
47240 Bon-Encontre  
tel :05.53.96.93.51  
mail :[pelerinages@diocese47.fr](mailto:pelerinages@diocese47.fr)